

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Procès-verbal

Assemblée générale du 26 juin 2017

L'assemblée générale de la Société de législation comparée s'est tenue, le 26 juin 2017, à 18 heures, dans l'amphithéâtre de l'Institut de droit comparé, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

Le président, Dominique Hascher, ouvre la séance et présente les excuses des membres absents.

Le président, Dominique Hascher soumet au vote le procès-verbal de la dernière assemblée générale, en date du 26 janvier 2017 et précise qu'il s'agissait d'une assemblée générale extraordinaire car le quorum nécessaire à la modification des statuts n'avait pas été atteint lors de l'assemblée du 7 décembre 2016. Dominique Hascher informe l'assemblée qu'à la demande du ministère de l'Intérieur des dispositions transitoires ont dû être ajoutées. De plus, les secrétaires généraux adjoints disparaissant des nouveaux statuts, le ministère de l'Intérieur a accordé au Conseil d'administration la possibilité de nommer des chargés de mission, notamment un ou deux professeurs de droit pour aider aux activités de publications.

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Activités depuis la dernière assemblée générale

Dominique Hascher présente brièvement les nombreuses manifestations qui se sont déroulées depuis la dernière assemblée et qui sont rappelées dans l'ordre du jour.

Le président évoque la conférence du 21 juin 2017 *La Blockchain, angle mort du droit ?* organisée au Conseil d'État qui a recueilli un grand succès.

Le président revient sur le cycle de conférences de la section « Iran et monde musulman d'Asie » et la conférence du 12 juin 2017, *France-Iran : regards croisés sur la pratique du droit*, à l'Auditorium de la Maison du Barreau avec un auditoire de qualité mais trop peu nombreux. Le président regrette qu'il n'y ait pas eu notamment plus d'avocats.

Cette section aura d'autres activités à l'automne 2017.

Dominique Hascher présente ensuite le *Forum sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat* organisé par la section « Climat, ressources naturelles et énergie », qui a eu lieu le 31 mai dernier à la Grand'chambre de la Cour de cassation. La conférence, a été ouverte par le président du Conseil constitutionnel, Monsieur Laurent Fabius. Cette section, présidée par

Madame Stéphanie Reiche de-Vigan, va organiser la publication des actes de ce Forum. Dominique Hascher ajoute que cette section fonctionne de façon tout à fait remarquable.

Le président informe l'assemblée que des Journées franco-bulgares ont été organisées pendant un certain temps puis interrompues. Il a rencontré l'Ambassadeur de Bulgarie, Monsieur Anguel Tcholakov qui a envoyé à la SLC une invitation pour une conférence qui s'est tenue en Bulgarie le 16 juin dernier. Il donne la parole à Madame Sylvaine Poillot Peruzzetto, qui a bien voulu représenter la Société lors de cet évènement. Mme Poillot Peruzzetto a passé deux jours à Varna pour la conférence *10 ans de participation de la République de Bulgarie en tant qu'État membre de l'Union européenne. Problèmes d'harmonisation et d'application du droit européen*, organisée par le professeur Irina Ilieva. Ce colloque a été fédérateur des différentes universités bulgares et des professionnels (avocats, magistrats...) sur le thème de l'Union européenne. Mme Poillot Peruzzetto trouve que l'Institut est très dynamique et que ces contacts pourraient répondre aux besoins de la SLC. L'idée est de travailler en négociant des contrats bilatéraux ou de manière informelle. L'Institut est très demandeur de renouer des liens avec la Société. Mme Poillot Peruzzetto ajoute que la culture russe est très prégnante en Bulgarie, c'est pour cela que ce lien serait d'autant plus opportun.

Maître Parfait Diedhiou, président de la section « OHADA », souhaite informer l'assemblée que la section a tenu ses premières *Rencontres SLC/OHADA* les 3 et 4 avril dernier au Bénin. La délégation française, composée des professeurs Bénédicte Fauvarque-Cosson, François-Xavier Lucas et Cyril Grimaldi, a d'abord rencontré des doctorants le 3 avril pour évoquer la méthodologie de la thèse puis a été reçue pour un dîner officiel. Le 4 avril, un colloque autour des nouveaux projets d'actes uniformes a été organisé. L'OHADA était représenté par son secrétaire permanent et par le nouveau directeur général de l'Ersuma. La délégation française a été ensuite invitée à un déjeuner par l'Ambassadeur de France, Madame Véronique Brumeaux. Le président ajoute que toutes les informations sur cette section sont sur le site internet de la SLC.

Activités à venir

Le président présente les activités à venir y compris pour 2018.

Il évoque le dialogue¹ franco-indonésien qui recueille un intérêt de la part de l'Université de Jakarta. Le président de l'Université quitte ses fonctions fin 2017 et souhaite connaître l'avis de son successeur avant d'organiser de cet évènement.

Le 24 novembre prochain, aura lieu, au Sénat, un colloque, organisé par la section « Droit des affaires » sur le thème *des investissements étrangers*. Le professeur Joël Monéger, membre de cette section, ajoute que cette section est extrêmement dynamique, et compte de nombreux

¹ Les « Dialogues » et « Rencontres » sont les nouvelles dénominations des « Journées juridiques ».

membres, professionnels du droit : avocats, directeurs juridiques de grandes entreprises... qui sont souvent en relation avec des personnalités difficiles à attirer à ces colloques.

Le président aborde ensuite le colloque annuel de la section « Droit constitutionnel » qui se tiendra le 10 novembre prochain au Conseil d'État et passe la parole à Monsieur Jean Massot, président de cette section. Monsieur Massot précise que la conférence sera ouverte par le Vice-président du Conseil d'État et que la plupart des orateurs ont été trouvés. Le Conseil constitutionnel accueillera les conférenciers pour le déjeuner.

La vie des sections

Dominique Hascher informe l'assemblée de la création d'une nouvelle section, la section « Code and Law » et passe la parole à Timothée Paris. Le secrétaire général précise que le droit du numérique est normalement pris en charge par la section « Droit des affaires » mais deux thèmes particuliers lui paraissent importants pour la SLC : l'intelligence artificielle et les algorithmes. Cette section sera internationale et regroupera des membres venant de l'Argentine, des États-Unis ou encore du Royaume-Uni. Elle organisera, à compter de la rentrée 2017, un cycle de conférences sur la cyberjustice.

Le professeur Joël Monéger annonce qu'il ne souhaite plus présider la section « Amérique latine » et propose que Gustavo Cerqueira lui succède. Monsieur Cerqueira œuvre déjà beaucoup pour le droit franco-brésilien et son activisme serait très profitable à cette section. Le président Hascher ajoute que le professeur Loïc Cadiet, président de la section « Droit processuel » et qui a souvent organisé des événements avec l'Amérique latine en a été informé.

Timothée Paris informe l'assemblée que l'Université du Rosaire a souhaité, à l'occasion du bicentenaire du Conseil d'État de Colombie au mois de novembre, refonder une section de la SLC qui existait auparavant, la section locale « Colombie ». Elle mènera ses activités en parfaite cohérence et relation avec la section Amérique du Sud.

Une section « Droit international de la famille » a également été créée sur proposition du Conseil supérieur du notariat. Dominique Hascher a demandé au président du CSN de lui indiquer des personnes pour piloter cette section.

Le président annonce enfin qu'une section « Droit de l'arbitrage » a été créée et que la présidence de cette section a été confiée à Maître Béatrice Castellane. Une première conférence aura lieu le 28 septembre prochain sur *le droit de l'arbitrage en Egypte* à la Grand'chambre de la Cour de cassation.

Publications

Monographies publiées depuis janvier 2017

Le président revient sur le contrat que la Société a passé avec Lextenso. Une rencontre a été organisée avec Lextenso à la demande de la Commission des finances pour connaître l'avenir financier de ce contrat.

Timothée Paris aborde deux aspects des publications : sur les ouvrages, de manière générale, il s'agit d'un aspect transitionnel mais préoccupant. Après le départ de Caroline Lafeuille et la nomination d'Emmanuelle Bouvier, le poste de secrétaire de rédaction est encore en partie vacant et doit être réorganisé. Les publications ont pris du retard cette année et cette situation risque d'être prolongée. L'aspect financier des publications est moins inquiétant car environ 75 à 80 % des ouvrages sont financés dès le départ.

Concernant le contrat de distribution, il a été décidé de recourir à Lextenso pour doper les ventes et faire connaître les ouvrages de la SLC. Le contrat avait plutôt bien commencé, les ventes avaient augmenté de manière générale mais Lextenso prenant une marge non négligeable, l'augmentation des ventes n'a pas réussi à compenser le manque à gagner. Puis une baisse des ventes très significative a été constatée ces six derniers mois. Lextenso n'acceptera sans doute pas de revoir sa commission, néanmoins la personne responsable des ventes a changé et a reconnu qu'il y avait eu de gros problèmes sur les ventes ces derniers mois. Il a été convenu avec eux d'attendre la fin de l'année pour refaire un point, quitte à reprendre la diffusion des ouvrages de la SLC ou à chercher un nouveau diffuseur.

La président remercie Messieurs Tourin et Monéger de la Commission des finances.

2. Questions administratives et financières : approbation des comptes de l'exercice 2016

Le président passe la parole au trésorier Xavier Lecaron.

« Les comptes de la SLC présentent au 31 décembre 2016 un résultat déficitaire de 25.295 euros contre 23.769 euros au 31 décembre 2015.

Les recettes d'exploitation sont en diminution à 201.175 euros contre 255.222 euros en 2015.

Les dépenses d'exploitation sont en diminution, identique à celle des recettes, et s'élèvent à 228.158 euros, contre 281.598 euros en 2015.

Le résultat d'exploitation est de ce fait déficitaire de 26.983 euros contre 26.377 en 1995.

Le résultat net est déficitaire de 25.295 euros.

Le total des disponibilités s'élève à 304.199 euros 310.685 euros au 31 décembre 2015.

Le budget pour 2017 a été établi en déficit du même ordre que celui de 2016 ».

Le président soumet les comptes de l'exercice 2016 à l'approbation de l'assemblée.

En l'absence d'observation, les comptes de l'exercice 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Le président ajoute que lors du dernier Conseil de direction, Maître Bernard Vatier et Madame Stéphanie Reiche-de Vigan ont été chargés de réfléchir à la manière dont la SLC pourrait aborder des demandes de contributions lors d'évènements particuliers.

3. Questions diverses

Le président termine en remerciant les membres de l'assemblée pour leur soutien tout au long de l'année et les présidents de section pour leur présence et leur dynamisme.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.